

PREFECTURE DE LA NIEVRE



SOUS-PREFECTURE DE CHATEAU-CHINON



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS



COMMISSION DE SECURITE DE
L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-CHINON

Tél. : 03 86 79 48 48

Fax : 03 86 79 48 64

PROCES VERBAL DE VISITE DE SECURITE

VISITE PERIODIQUE

Le mardi 21 juin 2022, à 14h00

à la demande de Monsieur le Sous-Préfet de Château-Chinon s'est réunie la Commission d'Arrondissement pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, afin d'émettre un avis conformément à l'article R. 143-41 du Code de la Construction et de l'Habitation.

DESIGNATION :	GITE DU BAS DU BOURG
ACTIVITE : Gîte rural	TYPE : O
EFFECTIF : 56 personnes (public)	CATEGORIE : 5 ^{ème}
ADRESSE : Chemin du Champ des Tartes	DATE DERNIERE VISITE : 13/06/2017
COMMUNE : 58370 GLUX EN GLENNES	REF. SDIS : E 128 00007 000
PROPRIETAIRE : Etablissement public de coopération culturelle Bibracte	EXPLOITANT : Etablissement public de coopération culturelle Bibracte

Rapporteur : Capitaine JANDOT Alain, officier de sapeurs-pompiers, titulaire du brevet national de prévention contre les risques d'incendie et de panique.

Après avoir entendu le rapporteur, la Commission émet un avis :

FAVORABLE

à l'admission du public dans l'établissement.

Le Président de la Commission d'Arrondissement


Marion GODARD .

Depuis le précédent passage de la commission de sécurité, des travaux d'entretien courant ont été effectués ainsi que le remplacement de la centrale du SSI de catégorie A.

Description sommaire de l'établissement :

Le bâtiment objet de la présente visite est de construction (1997) à R+1, sur vide sanitaire, béton banché, murs et dalles béton, charpente traditionnelle, couverture zinc. Il est desservi par la voie communale et par une voirie commune avec le château (propriété privée). Il est facilement accessible de l'extérieur aux services de secours et de lutte contre l'incendie.

La hauteur du plancher bas du niveau le plus haut accessible au public est inférieure à 8 mètres.
Il est isolé des tiers.

Il comprend :

Sous-sol :

- Vide - sanitaire ; chaufferie.

Rez-de-chaussée :

- 6 chambres (32 personnes) ;
- 1 local ménage.

Premier étage :

- 5 chambres (24 personnes) ;
- 1 salle de réunion.

Le chauffage est de type eau chaude centralisé en chaufferie fuel avec radiateurs pour corps de chauffe plus réseau urbain de chaleur.

L'établissement est desservi par un escalier intérieur et possède des issues de secours en extrémité de circulations.

L'établissement possède un paratonnerre.

L'établissement dispose d'un éclairage de sécurité réalisé par des blocs autonomes d'éclairage de sécurité complétés par des blocs autonomes d'éclairage pour habitation et d'un système de sécurité incendie de catégorie A (un report d'alarme est effectué sur le téléphone des personnels d'astreinte). Des extincteurs à eau pulvérisée de six litres et des appareils adaptés aux risques particuliers sont répartis dans l'ensemble de l'établissement. Des plans et consignes de sécurité sont affichés.

La défense incendie est assurée par un poteau incendie, implanté à environ 50 mètres.

Calcul de l'effectif :

	EFFECTIF TOTAL SUSCEPTIBLE D'ETRE RECU			
Désignation	Modalités de calcul	Public	Personnel	Total
Gîte	Nombre de couchages	56	/	56

Documents présentés – vérifications effectuées :

Les documents suivants ont été présentés avant la visite :

LA COMMISSION PROPOSE LES PRESCRIPTIONS SUIVANTES :

PRESCRIPTION ANCIENNE MAINTENUE :

Procès-verbal du 07 septembre 2012 :

- N°1 **Assurer** la présence permanente d'au moins un membre du personnel dans l'établissement lors de la présence de public. (Art PE 27 §1))

PRESCRIPTION NOUVELLE :

- N°2 **Tenir compte** des observations formulées dans le rapport de vérifications réglementaires après travaux de l'organisme agréé SOCOTEC (Art. R. 143-34 du C. C. H.)
Annexer au registre de sécurité les attestations de levée de réserves correspondantes.